

Bethléem : L'Église face à la crise du logement

MOTS-CLÉS

AIS (agences immobilières sociales)

APL (associations de promotion du logement)

Fonds Bethléem

Biens d'église

Le projet Bethléem¹ a affecté 37 biens d'église à des agences immobilières sociales (AIS) bruxelloises. Il pourrait bientôt s'étendre en Flandre et en Wallonie.

Le n° 80, rue Lefrancq détonne dans cette rue schaarbeekoise quelque peu défraîchie, située à deux pas des Halles de Schaerbeek. La façade, fraîchement repeinte, et les châssis neufs en bois, apportent un peu de lumière malgré l'étroitesse de la rue. Autrefois, le bâtiment était une maison de congrégation. Elle appartenait aux Sœurs de la Charité de Gand. Elle a été acquise par l'Archevêché de Malines-Bruxelles pour l'affecter à l'habitat social, dans le cadre du Projet Bethléem. L'asbl Bethléem l'a confiée en gestion à l'AIS Iris². Cette dernière a pris en charge la rénovation de la maison pour en faire deux appartements de trois chambres et deux studios. L'asbl Bethléem est intervenue comme facilitateur dans les relations entre le propriétaire du bien concerné et l'AIS qui l'a prise en gestion.

Histoire de marquer le coup, les deux partenaires ont invité la presse pour présenter ce bien d'église transformé en habitat social. Il n'est pas le premier du genre. À ce jour, trente-sept biens d'église ont été affectés à l'habitat social, en partenariat avec une AIS bruxelloise.

Genèse de Bethléem

Avoir baptisé « Bethléem » un projet voulant répondre à la crise du logement n'est pas le fait du hasard. On se rappellera que, dans l'histoire du christianisme, les parents de Jésus ont dû s'abriter dans une crèche à Bethléem, faute de pouvoir trouver un logement décent. Le projet a été lancé dans le cadre du Congrès Bruxelles-Toussaint 2006 à l'instigation du cardinal Danneels. L'objectif est l'affectation des biens d'église inoccupés à de l'habitat social. Par ce biais, l'Église veut apporter sa réponse à la crise du logement. Les biens sont, pour le moment, surtout affectés à des AIS. Un Fonds Bethléem a été également créé par l'Archevêché de Malines-Bruxelles en 2008, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. L'objectif est de recueillir des dons et d'affecter les revenus de ce Fonds pour promouvoir toutes initiatives en faveur de l'habitat social : qu'il s'agisse d'opérations de rénovation ou d'aménagement, principalement. Ces dons peuvent être de différente nature : « Outre l'argent liquide,

il peut s'agir d'un immeuble (terrain, maison, appartement) ou de meubles (tableaux, lingots d'or...) ». Il est également possible de faire des legs directement à l'asbl.

« Le projet est bien implanté à Bruxelles, explique Marie-Françoise Boveroulle, en charge du projet Bethléem. Dans le cadastre bruxellois, nous comptons quelque 600 biens d'église. » Mais tous ne peuvent pas pour autant être affectés tels quels à de l'habitat social. On trouve effectivement des écoles parmi ces biens. Même le bâtiment de la rue Lefrancq a dû faire l'objet de transformations. « Mais il y a toujours quelques biens par an qui sont susceptibles de devenir de l'habitat social », poursuit notre interlocutrice.

Des contacts ont été pris avec d'autres diocèses qui ont marqué leur intérêt pour le projet. Des rencontres ont déjà eu lieu avec ceux d'Anvers, Bruges, Liège et Tournai. Marie-Françoise Boveroulle devait présenter le projet à Zellik à la fin février. Et la liste ne s'arrête pas là. Le projet pourrait donc s'étendre en Flandre et en Wallonie. En Région wallonne, les collaborations pourront se faire avec les AIS, mais pas seulement. Certaines APL (associations de promotion du logement), actives dans le domaine du logement d'insertion, pourraient être associées à ce type de démarches.

Pour Marie-Françoise Boveroulle, la situation est claire : « Pour répondre à la crise du logement, on peut agrandir le parc, mais on peut aussi le socialiser avec les AIS. » Un constat partagé par bien des observateurs et des acteurs du logement.

1. Projet Bethléem, Coordination catholique pour l'habitat social, rue de la Linière, 14 à 1060 Bruxelles – tél. : 02 533 29 60 – courriel : bethleem.bru@skynet.be – site : <http://www.bethleem.be>
2. AIS Iris, rue du Vieux Marché aux Grains, 20/10 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 514 18 49 – site : <http://www.svk-iris-ais.be> – courriel : asbliris@freegates.be